

PROGRAMME FORMATION

Formation initiale d'accès au T3P

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances en droits et obligations en matière de transport public
- Préparer les modules théoriques nécessaires au passage de l'examen de chauffeur VTC
- Assurer une conduite en toute sécurité pour le transport de voyageurs
- Obtenir la carte professionnelle VTC pour exercer la profession

DURÉE

Durée totale : 175 heures, dont :

- 147 heures correspondant aux blocs de compétences évalués aux épreuves théoriques
- 4 heures de formation pratique
- 24 heures de préparation pédagogique (examens blancs, révisions, accompagnement)

EFFECTIF

20 pers. Maximum / session

PREREQUIS POUR LA FORMATION :

- Être majeur
- Avoir un casier judiciaire B2 vierge

PUBLIC VISE :

- Tout public, demandeur d'emploi, personne en reconversion professionnelle.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP:

- Au regard de la spécificité du métier de chauffeur VTC, certaines situations sont incompatibles avec certains handicaps. Pour les personnes en situations de handicap, merci de bien vouloir nous contacter.

MODALITES D'INSCRIPTION / DELAIS D'ACCES :

- Toute demande d'information relative à la formation VTC peut être effectuée par mail ou par téléphone. Les demandes sont traitées dans un délai maximum de 24 heures ouvrées.
- Le centre de formation est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h, et reste joignable par téléphone au 0756977597 durant ces horaires.
- L'inscription à la formation est effective après :
 - l'analyse du besoin et du profil du bénéficiaire,
 - la validation des prérequis,
 - la réception du dossier d'inscription complet.
- Les inscriptions aux formations s'effectuent au plus tard 14 jours avant le début de la session, conformément au délai légal de rétractation.

Le délai d'accès à la formation est estimé entre **14 et 30 jours** à compter de la demande initiale du bénéficiaire, en fonction du calendrier des sessions et de la complétude du dossier d'inscription.



MAXI VTC

MAJ : 01/01/26 V.2

PROGRAMME FORMATION

Formation initiale d'accès au T3P

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation équipée de tables et chaises, d'un tableau, vidéoprojecteur, ordinateur
- Véhicule auto-école aux normes VTC
- Support de formation PPTX
- Téléphone avec application mobile Waze

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Méthode interrogative, active et participative
- Exercices type QCM et QRC avec correction collective et/ou individuelle
- Exercices et études de cas
- Expérience professionnelle du formateur
- Mise en situation opérationnelle
- Encadrement pratique sur le terrain

MOYENS PERMETTANT L'APPRECIATION DES RESULTATS DE LA FORMATION /MODALITES D'EVALUATION :

Les modalités d'évaluation mises en œuvre tout au long de la formation permettent d'apprécier l'acquisition des compétences visées.

- **Évaluations formatives** réalisées en cours de formation sous forme de QCM et QRC à l'issue de chaque module, avec correction collective et/ou individuelle.
- **Évaluations sommatives** en fin de parcours permettant de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques.
- **Examens blancs** permettant de préparer le bénéficiaire aux épreuves théoriques de l'examen VTC.
- **Attestation de fin de formation** remise à chaque participant à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE LA FORMATION :

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Évaluations sommatives, formatives et examens blancs

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Référents pédagogiques
- Formateurs intervenants MAXI VTC, diplômés et expérimentés dans leur discipline d'intervention.

TARIFS :

- 2600 euros / participant Net de TVA.

FORMATION CERTIFIANTE :

Libellé de la certification : Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC) ; *Code de la fiche* : **RS5637**, **Certificateur** : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE ; date d'enregistrement de la certification : 09-12-2021

PROGRAMME FORMATION *Formation initiale d'accès au T3P*

**PROGRAMME OFFICIEL REpondant AUX EXIGENCES DE L'EXAMEN VTC
CONFORMEMENT A LA LOI DU 29 DECEMBRE 2016 RELATIVE A LA
REGULATION, A LA RESPONSABILISATION ET A LA SIMPLIFICATION DU
SECTEUR DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES**

RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES POUR LES ÉPREUVES THÉORIQUES

RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES (35h)

Compétences communes taxis et VTC :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives, les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

Compétences spécifiques VTC :

- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle



MAXI VTC

MAJ : 01/01/26 V.2

PROGRAMME FORMATION

Formation initiale d'accès au T3P

SÉCURITÉ ROUTIÈRE (35h)

Compétences communes taxis et VTC :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

Aucune compétences spécifiques VTC

GESTION (28h)

Compétences communes taxis et VTC :

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité
- Connaître les obligations et documents comptables
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants), comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

Compétences spécifiques VTC :

- Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme)
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente



MAXI VTC **FRANÇAIS (21h)**

PROGRAMME FORMATION *Formation initiale d'accès au T3P*

Compétences communes taxis et VTC :

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports
- Comprendre et s'exprimer en français
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Interroger les clients sur leur confort
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport
- Prendre congé des clients

ANGLAIS (14h)

Compétences communes taxis et VTC :

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (14h)

Compétences communes taxis et VTC :

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...)

Informations complémentaires sur l'admissibilité :

Aucune possibilité de validation partielle des blocs de compétences pour accéder à l'épreuve pratique. Seuls les candidats déclarés admissibles sont admis à se présenter à l'épreuve pratique d'admission.

Est déclaré admissible à l'examen, le candidat qui a obtenu cumulativement :

- Une **note moyenne d'au moins 10/20**, calculée sur l'ensemble des sept épreuves d'admissibilité pondérées de leurs coefficients respectifs,
- Une **note au moins égale à 6/20** à chacune des épreuves de réglementation du transport public particulier de personnes, de gestion, de sécurité routière, de français et aux épreuves spécifiques,
- Une **note au moins égale à 4/20** à l'épreuve d'anglais.

Un candidat déclaré admissible peut **se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an** à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.

PROGRAMME FORMATION

Formation initiale d'accès au T3P

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DE L'ÉPREUVE PRATIQUE (4h)

CONDUITE ET SÉCURITÉ

Conduite en sécurité et respect du code de la route :

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes)
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements...
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe...
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers ...)
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)
- Respecter les distances et marges de sécurité
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues)
- Appliquer les principes d'éco-conduite

Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers :

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur) lors des changements de direction (manipulation du volant, trajectoire) lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...)
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...)

RELATION CLIENT

Présentation générale et attitudes du candidat :

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite)
- Être discret, courtois et respectueux du client



MAXI VTC

MAJ : 01/01/26 V.2

PROGRAMME FORMATION

Formation initiale d'accès au T3P

Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé :

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret, veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...)
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité

Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation :

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule

CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

Élaboration et suivi du parcours :

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...)
- Préparer un parcours en fonction de la commande des clients

Délivrance d'informations touristiques et pratiques :

- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.)
- Donner des informations sur les principaux éléments du patrimoine naturel et historique local et national
- Savoir comment fournir des informations sur les restaurants, hôtels, magasins, services etc., en fonction des attentes du client

FACTURATION ET PAIEMENT

Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement :

- Calculer le prix de la course / de la mission
- Établir les documents (facture...)
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique
- Établir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission
- Établir une facturation

Informations complémentaires sur l'admission :

Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une **note d'au moins 12/20 à l'épreuve pratique**. Tout candidat ajourné souhaitant se présenter à nouveau à l'épreuve pratique est convoqué dans un délai maximum de deux mois à compter de la notification de la délibération prononçant cet ajournement. Cette possibilité est limitée à trois essais, dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.

Modalités pédagogiques complémentaires (25 h)

La formation comprend, en complément des modules correspondant strictement au référentiel de l'examen VTC, des temps pédagogiques dédiés à la préparation des candidats, représentant 25 heures :

- Accueil des stagiaires et positionnement à l'entrée en formation
- Examens blancs (QCM / QRC)
- Corrections collectives et individuelles
- Révisions transversales des modules
- Médiation pédagogique individualisée
- Préparation à l'épreuve pratique VTC

Ces temps permettent de consolider les acquis, d'adapter la formation aux profils des bénéficiaires et de sécuriser la préparation à l'examen.